

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 20 (1973)
Heft: 9

Rubrik: Nouvelles des villes et cantons romands

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des mois qui compteront dans l'histoire de la protection civile

La période «officielle» des vacances est maintenant derrière nous, et il est temps de voir où nous en sommes sur le plan général de la protection civile en Suisse.

Et d'abord rappelons qu'au cours du printemps on a abondamment parlé du 10^e anniversaire de ladite protection civile. Il y a eu d'abord un document publié par l'OFPC et indiquant ce qui avait été fait dans les divers services de l'organe directeur fédéral de 1963 à 1973; puis ont été diffusés des communiqués du service romand de presse montrant l'état de la protection civile en Suisse romande après une décennie «légitime» d'activité, et nous avons personnellement écrit quelques articles à ce sujet. Des articles où, tout naturellement, nous avons mis en relief le travail préparatoire qui avait été fait par une série de pionniers, à l'époque héroïque... alors que la loi fédérale n'existait pas encore, rendant ainsi plus facile l'application de cette loi dès 1963.

Enfin, et pour en rester en Romandie, nous avons sous les yeux une étude remarquable intitulée simplement «10 ans de protection civile», dont l'auteur est M. Ernest Reymann, directeur du Service cantonal PC genevois. Remarquable cette étude parce que d'une objectivité absolue relevant tout ce qui devait être mis à l'actif de l'organisation actuelle, mais ne cachant aucune des lacunes auxquelles on doit remédier. Et, par-dessus le marché, constructif ce travail puisque faisant diverses suggestions. Espérons donc que «10 ans de protection civile» sera examiné par ceux qui étudient actuellement les nouvelles modalités de la PC... avec toute l'attention voulue.

Rien ne vaut le contact direct...

Mais, parallèlement à tout ce qui a été écrit et dit sur la période 1963-1973 — et ce devait l'être, comme on devait aussi rappeler ce qui avait été fait avant l'application de la loi fédérale — un important travail s'est poursuivi quant aux diverses modalités de ce que sera la protection civile, en fonction de la «Conception 1971».

L'ensemble du problème — après sa présentation par le Conseil fédéral et la prise en considération par les Chambres — ayant été commenté dans une publication ayant comme titre: «Aperçu sur la protection civile». Une publication qui, il fallait s'y attendre, a suscité de nombreuses controverses, ce qui a engagé l'OFPC à consulter les organes intéressés et, en premier lieu, les services cantonaux PC, mais aussi l'USPC et ses sections.

Toutes les remarques et suggestions faites suite à cette consultation ont été notées et compilées par l'OFPC, le tout formant une sorte de catalogue très bien présenté et permettant aux organes ci-dessus de se faire une idée d'ensemble du problème. Puis, et canton par canton, une délégation fut reçue à

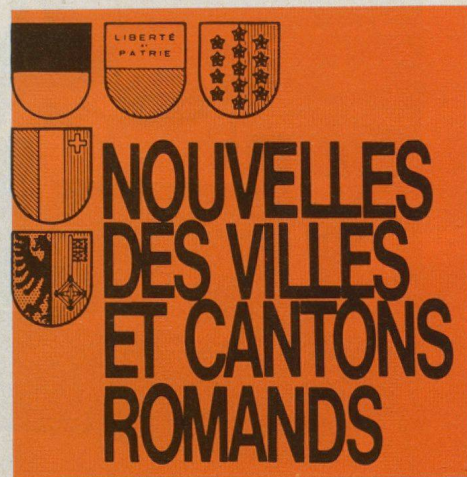
Berne par l'état-major de l'Office fédéral afin que chaque point litigieux ou pas suffisamment précis soit examiné et si possible élucidé. La formule adoptée — celle du face à face et du contact direct — nous est apparue comme la meilleure possible... même si certaines réponses ne donnèrent pas entièrement satisfaction à ceux qui avaient la tâche délicate de défendre telle ou telle position. Nous ne savons pas comment les choses se sont passées avec les autres délégations, mais pour ce qui est du canton de Genève dont nous pouvons parler, puisque nous étions aux côtés de M. Ernest Reymann en tant que représentant de l'association genevoise PC et de la CRI, il nous est permis d'affirmer que l'entretien a eu lieu dans les meilleures conditions. Bien sûr, les discussions ne manquèrent pas de vivacité, qui s'étendirent sur la journée entière, mais dont le caractère constructif fut reconnu de part et d'autre.

Bientôt une seconde édition de l'«Aperçu sur la protection civile»

Les principaux points soulevés lors de l'audition des «Genevois», dont la plupart rejoignaient d'ailleurs ceux des autres cantons romands ou alémaniques, ont été les suivants: groupements de sécurité, organismes de protection d'établissement, appellation du service «Pionniers / sapeurs-pompiers» — l'expression service de «Sauvetage» n'ayant malheureusement pas pu être retenue — ou encore, le terme et la fonction de «moniteur d'abri», ainsi que la terminologie utilisée pour désigner un groupe plus ou moins important d'abris. Puis demande a été faite de préciser diverses modalités du service de «Surveillance»; ainsi que ce qui touche à l'entretien des installations (l'expression «Maintenance» semblant mieux appropriée). Autre intervention concernant les services de «Transport» et de «Subsistance», dont l'appareillement paraît curieux. Quant au service «Sanitaire», il faudra également en préciser son importance. En bref, tout — ou presque — a été évoqué lors de l'entretien du 8 juin à Berne, mais ce qui a semblé le plus important à la délégation genevoise (et peut-être à d'autres délégations) c'est qu'avant tout la doctrine et le rôle de chaque service soient déterminés de façon exacte, la structure et les effectifs en découlant tout naturellement. Cette suggestion, ainsi que l'établissement d'une planification générale ont trouvé l'agrément de l'OFPC, de sorte que la seconde édition de l'«Aperçu sur la protection civile» qui sortira de presse cet automne sera présenté de façon différente et beaucoup plus compréhensive. Ainsi, et dès parution de cet opuscule modifié, les choses seront plus claires... et on pourra aller de l'avant. Sur le plan de l'information en particulier. Donc, et nous le répétons, la formule de consultation mise en pratique à cette occasion par la direction de l'OFPC a été fructueuse.

Mais elle a permis, par ailleurs, de constater la complexité de l'ensemble du problème — qui devra d'ailleurs être

résolu sur des bases légales — tant il est vrai que dans un pays tel que le nôtre, où les particularités sont si diverses d'un canton à un autre, il est difficile d'établir des règles qui valent ici et là. Mais il faut tout de même des règles de base et c'est dans ce sens, par exemple, que le classement type des communes par tranche d'habitants doit être compris, même si tout est différent alors qu'on envisage une commune de 1500 habitants et une importante aggloméra-



tion de 200 000 ou 300 000 habitants. Cette disparité devenant encore plus évidente, alors que toutes les communes du pays seront astreintes à la PC.

Il reste toutefois ceci, qui a été déclaré formellement à Berne, c'est qu'au-delà de ces règles il y aura l'application qui dépendra à la fois des conditions données... et du simple bon sens.

Bon, il y a donc du pain sur la planche pour les responsables de la protection civile à tous les échelons, et c'est pourquoi nous avons titré cet article: «Des mois qui compteront dans l'histoire de la protection civile». Et qui compteront particulièrement pour les chefs locaux — qui sont les premiers intéressés — et pour lesquels une information valable et continue doit être poursuivie... ou entreprise! (J. C.)

L'organisme de protection civile d'une importante agglomération ... la ville de Genève

Un document nous est parvenu qui illustre ce que nous écrivons ci-dessus, à savoir la disparité des problèmes que pose la protection civile, suivant l'importance de la commune envisagée. Il s'agit en l'occurrence du rapport d'activité de l'organisme local de la ville de Genève, qui constitue une commune de quelque 180 000 habitants. Etant entendu qu'à ses côtés et souvent s'interpénétrant on trouve d'autres communes-villes comme Carouge, Lancy, Onex, Vernier, Grand-Saconnex et Meyrin. Pour ne citer que celles qui ont le plus grand nombre d'habitants et qui ont chacune leur propre organisme local PC.

Il nous a semblé intéressant de relever les points importants de ce rapport et, pour ce faire, nous avons contacté le nouveau chef du service de protection civile de la ville de Genève, M. Eric Ischi, qui a remplacé dès le début juillet, M. Roger Jourdan, qui a fait valoir ses droits à la retraite. Et qui est d'ailleurs l'auteur du document que nous analysons.

Organe directeur

- Chef local, M. Roger Méroz, secrétaire général du Conseil administratif de la ville de Genève;
- Chef de service, M. Eric Ischi;
- Adjoints au chef local, MM. R. Jourdan, Eric Ischi et Jean Clerc.

Les uns et les autres ont eu des contacts suivis avec les responsables politiques de la ville de Genève. Ils ont entrepris une étude pour déterminer les besoins futurs concernant la construction et l'instruction des personnes astreintes et incorporées à la PC, ceci en tenant compte de la «Conception 1971».

Instruction

Le centre d'instruction de Bernex a organisé pour la ville de Genève dix cours d'introduction (50 à 60 personnes par cours), et du personnel PC de la ville a participé à des cours de cadres, à des cours et rapports pour OPE ainsi qu'à des cours pour femmes volontaires, le tout également à Bernex. La ville de Genève a mis sur pied, pour sa part (avec ses propres instructeurs), les exercices annuels de deux jours suivants: 9 exercices pour sanitaires, 2 pour samaritains et femmes, 6 pour chefs d'ilots et chefs d'immeubles, 6 pour sapeurs-pompiers, et 9 pour chefs et personnel des OPE. Soit, en tout: 32 exercices pour environ 1600 personnes.

Effectif

A fin 1972, l'effectif des personnes instruites et incorporées dans l'OPL de la ville de Genève se décomposait comme suit: Etat-major 15 personnes; chefs d'ilots et chefs d'immeubles 615; sapeurs-pompiers 546; pionniers 200; sanitaires 685, dont 30 médecins, 2 pharmaciens et 63 femmes; aides aux sans-abri 211; OPE chefs, adjoints, chefs de groupe et divers services 1315 (dont 112 des services industriels).

Ce qui fait en tout 3587 personnes (y compris quelques réserves GI et recours en CVS).

Matériel, atelier et véhicules

En 1972, l'OFPC a livré: 2000 sacs à sable, 1500 pèlerines protection AC, 1000 masques, 1000 cartouches de pansement, 400 paires de moufles, 18 assortiments de feu dans l'ilot avec motopompe 400 l/min, 2 assortiments pionniers avec compresseurs. Tout ceci venant s'ajouter à un matériel déjà important. A noter que le parc matériel de la ville de Genève est prêt en permanence à partir en intervention.

En ce qui concerne le parc des véhicules, l'achat de deux Ford-Transit a porté à onze le nombre des dits véhicules. Sept d'entre eux sont utilisés pour les besoins du service, et les quatre

autres sont mis à disposition permanente des autres services municipaux. Des téléphones de bord permettent d'avoir des liaisons lors d'exercices ou d'intervention. Enfin, un atelier permet l'entretien et les réparations pour l'ensemble du matériel.

Constructions et installations

On note dans ce secteur la mise en exploitation de deux anciens postes sanitaires de secours rénovés, l'un de 50 et l'autre de 62 lits. Le bureau d'études techniques fait un travail étendu touchant au programme des ouvrages prévus de 1972 à 1975, alors que l'exécution de projets établis par des mandataires se rapporte à des travaux d'ordre bien différents, tels qu'une «gaîne technique» qui traverse une partie de la ville en sous-sol.

A la fin de l'an dernier, le nombre des places abritées était de 100 373, soit le 78 % de la population de la ville de Genève.

Enfin — et ceci nous paraît particulièrement intéressant — les installations ont été mises à disposition de diverses institutions civiles, le nombre des nuitées ayant été de 2968 pour l'année.

Sinistrés et catastrophes

Après avoir noté les relations suivies qui existent avec l'Organisation internationale de la protection civile et l'Association genevoise pour la protection des civils, et après avoir signalé l'exercice combiné avec les troupes de PA — dont nous avons parlé en détail en son temps — les responsables de la protection civile de la ville de Genève relèvent que leur organisme n'est intervenu fort heureusement qu'une fois au cours de l'année (mise à disposition de couvertures et de matériel de cuisine, et transport pour les sinistrés), lors d'un important incendie.

Enfin, les intéressés, soit MM. R. Méroz, R. Jourdan et E. Ischi terminent de la façon suivante un entretien qu'il nous a semblé utile de reproduire dans ces colonnes: «Avec le développement de l'instruction et l'acquisition de nouveaux matériels, la protection civile est toujours plus apte à porter secours à notre population en toute circonstance.»

(J. C.)

Centres d'instruction dans le canton de Vaud

Plusieurs articles parus dans la presse romande, se rapportant à l'aménagement de centres d'instruction dans le canton de Vaud, nous ont incité à prendre contact avec M. Benjamin Hennard, Chef de l'Office cantonal vaudois PC.

Celui-ci nous a confirmé qu'en ce qui concerne les centres régionaux de Ville-neuve et d'Aubonne, les choses vont, en effet, bon train, les études étant fort avancées. Pour ce qui est d'un troisième centre régional prévu à Grandson, les perspectives semblent aussi favorables. Tout cela a amené l'Office cantonal à mettre au point une sorte de cahier des charges qui permettra de rationaliser la

construction de ces centres régionaux. Quant au centre cantonal d'instruction, et après de nombreuses difficultés, il apparaît que sa réalisation n'est plus une vue de l'esprit, mais bien quelque chose de tangible. Ainsi, et d'un coup, la protection civile vaudoise sera dotée d'une série de centres d'instruction, ce qui permettra un très important «bond en avant». Ce dont tout le monde se réjouira.

Utilité de tous les jours de la protection civile

Une information bien conçue, tendant à montrer les divers aspects de la protection civile, doit mettre en évidence tout ce que celle-ci peut apporter à notre population en toutes circonstances. Et si ce sont des journalistes qui définissent ce qu'il peut y avoir de bénéfique dans l'action «de tous les jours» de la PC, alors la cause sort gagnante. Il en est ainsi d'un article paru dans la «Feuille d'Avis de Neuchâtel» que nous reproduisons ci-dessous intégralement, tant il va dans le sens souhaitable:

De l'eau potable à Serroue grâce à la protection civile

«La protection civile locale, formée essentiellement de citoyens non astreints au service militaire, ou ayant accompli leur service actif, est encore très peu connue de la population. Mal orientés, certains se font une fausse opinion de l'utilité et de la fonction qu'exerce une protection civile dans le cadre de nos communes, ne voyant en elle qu'une intervention en cas de mobilisation de guerre.

Or, la protection civile, sur ordre de nos autorités, a le devoir de protéger la population civile, d'intervenir lors de catastrophe ou en cas de nécessité, d'être au service de la communauté et ceci même en temps de paix.

Etat-major de quatre personnes

L'état-major de la protection civile de Corcelles-Cormondrèche est formé de quatre personnes qui sont: Willy Baumann, commandant; Eric Cuche, adjoint; Roger Wuthier, chef de service des pompiers de guerre; Fred Wyss, fourrier. Aujourd'hui, ces quatre cadres peuvent déjà compter sur un premier effectif de 40 hommes instruits parmi lesquels il y a des sapeurs, des pionniers, des sanitaires et un responsable pour le service d'alarme et de transmission. Toutes ces personnes ont suivi un cours de formation à Sugiez.

La protection civile possède également son propre matériel dont deux motopompes.

Premier exercice: but atteint

Le hameau de Serroue, formé de quelques fermes isolées, est situé sur le territoire communal de Corcelles. Certaines de ces fermes n'ont pas l'eau courante et doivent être alimentées par des camions-citernes.

Sur demande d'un des propriétaires, le Conseil communal a donné feu vert au chef local de la protection civile pour exécuter, dans le cadre d'un exercice, un pompage d'eau du réservoir communal de Corcelles afin d'alimenter les puits des fermes Chapuis et Wenger.

Cette expérience était intéressante à divers titres. Il s'agissait de coordonner la réalisation technique de l'exercice avec les hommes et le matériel à disposition tout en agissant avec rapidité et efficacité dans l'exécution des travaux.

Neuf heures de pompage

Pour jouer sur l'effet de surprise, le chef Baumann convoqua neuf hommes, soit huit sapeurs et un pompier, la veille de l'exercice seulement. Tous furent présents et prêts à toucher leur équipement à l'heure indiquée.

Vers 14 heures, les deux motopompes étaient en place, les postes de liaison par radio mis en service et quelques centaines de mètres de conduite posés à travers bois et champs, reliant ainsi le réservoir de Corcelles aux puits des fermes de Serroue.

Les motopompes ont été en service de 14 h 30 à 18 h 15 le premier jour et, le lendemain, de 9 h à 14 h 20, c'est-à-dire environ 9 heures. Un instructeur de l'Office cantonal de la protection civile suivait l'exercice et contrôlait la mise en place et le fonctionnement des ins-

tallations. Le débit total a été de 272 000 litres d'eau, soit près de 500 litres à la minute!

Satisfaction

Cet exercice de deux jours prit fin vers 18 h.

Il s'est déroulé conformément aux prévisions et les responsables se sont dit très satisfaits du résultat obtenu et de l'effort fourni par les hommes.

Le premier exercice de la protection civile locale a atteint son but. Les habitants de Serroue privés d'eau peuvent à nouveau faire leur thé en toute quiétude!

E. Kunzi

Expositions PC

Lorsque paraîtront ces lignes, une importante exposition mise sur pied dans le cadre du «Comptoir» à Lausanne par l'OFPC aura donné l'occasion à un nombreux public de connaître mieux la protection civile et, en particulier, ce que représente la «Conception 1971». Nous ne manquerons pas de revenir plus en détail sur ladite exposition et, en particulier, sur ce qu'en a dit la presse.

Nous ferons de même pour une autre exposition — qui s'est située sur le plan

local celle-ci et qui a eu lieu à Aigle, début septembre. Il y a là un travail important à faire et nul doute que l'expérience faite par le chef local de cette cité, s'ajoutant à d'autres, permettra de «pousser» encore plus ce genre d'information.

Un remarquable effort pour le numéro estival de «Protection civile»

Afin de contribuer de façon efficace à l'information qu'a constitué l'exposition du «Comptoir», le rédacteur en chef de notre revue a sorti en juillet/août un numéro remarquable. Par sa présentation, mais aussi par les textes dont la plupart étaient rédigés en français. Par ailleurs, 10 000 exemplaires furent remis aux visiteurs lors de l'exposition précitée qui ont certainement apprécié, comme il convenait, le fait que la «carte de visite» de l'USPC ait pris ce caractère nettement romand.

Le rédacteur en chef du journal «Protection civile — Zivilschutz», M. Herbert Alboth, a reçu à cette occasion pas mal de félicitations, auxquelles il nous plaît d'ajouter celles de la Commission romande d'information, et cela en tant que président de cet organisme.

John Chevalier

Un ancien commandant de régiment devient chef local de Langnau

La Protection civile doit, en particulier pour les plus hautes fonctions de cadre, pouvoir disposer de chefs qui, grâce à leur personnalité, leur formation professionnelle et leurs connaissances, soient à même de défendre la cause de cette importante partie de notre défense totale vis-à-vis des autorités et des collaborateurs. L'efficacité d'une protection civile qui devrait assurer la survie de notre pays et de ses habitants dépend dans une large mesure de la qualité de ses cadres et de ses membres. Etant donné la très courte durée de l'instruction, telle qu'elle est prévue dans la loi sur la protection civile, il est essentiel que tous les cadres bénéficient, pour accomplir leur tâche et assumer leurs responsabilités, d'expériences professionnelles antérieures ou qu'ils aient occupé un poste important à l'armée. Les autorités communales et leurs services de Protection civile sont tenus, lors du recrutement et de l'incorporation des hommes astreints à servir dans la Protection civile, de

tenir compte des désirs et des antécédents des intéressés. Il est réjouissant de trouver des citoyens qui sont conscients de l'importance que revêt la Protection civile dans le cadre de la défense nationale et s'annonce à l'avance pour occuper une fonction de cadres déterminée, ceci afin de se préparer consciencieusement à ce nouveau poste et à leur nouvelle tâche.

L'on peut par conséquent féliciter la commune de Langnau, dans l'Emmental, dont le Conseil communal a récemment nommé un officier supérieur en qualité de chef local dès le 1er janvier 1974. Il s'agit du colonel Hansruedi Läderach, précédemment commandant du régiment d'infanterie bernois 14, directeur de banque à Langnau qui, au moment de la remise de son commandement, se déclara spontanément disposé à occuper cet important poste dans sa commune et s'y est préparé des mois à l'avance déjà. Il quitte ainsi l'armée pour mettre au service de sa commune d'origine et de la protec-

tion directe de ses habitants, de ses biens et de ses installations, les connaissances et aptitudes qu'il a acquises en exerçant sa haute fonction militaire. Il est heureux aussi que les autorités militaires n'aient fait aucune difficulté pour libérer cet ancien commandant de régiment et renoncent à faire plus avant appel à ses services, bien que l'Armée elle aussi ait besoin de cadres hautement qualifiés.

Il faut espérer que cet exemple fera école et attirera l'attention des officiers de tout le pays. On a pu lire récemment dans le rapport de gestion 1972 du Département fédéral de justice et police dont dépend civile que la solution du problème des cadres dans la protection civile cause des soucis; il était aussi relevé que les officiers, comme les sous-officiers et les soldats, devraient à l'avenir être libérés eux aussi de leurs obligations militaires à 50 ans pour pouvoir entrer dans l'organisation de Protection civile de leur commune.